

Rapport annuel 2005

1 Sommaire

1	Sommaire	1
2	Avant-propos du Président	2
3	Sommaire	3
3.1	Activités	3
3.2	Mutations au sein du Conseil de fondation	3
3.2.1	Représentants de l'employeur	3
3.2.2	Représentants du personnel	3
4	Comptes annuels	4
4.1	Bilan	4
4.1.1	Actifs	4
4.1.2	Passifs	5
4.2	Compte d'exploitation	6
5	Annexe	8
5.1	Bases et organisation	8
5.1.1	Forme juridique et but	8
5.1.2	Enregistrement LPP et fonds de garantie	8
5.1.3	Indications des actes et des règlements	8
5.1.4	Organe de gestion / Droit à la signature	9
5.1.4.1	Conseil de fondation	9
5.1.4.2	Gérant	9
5.1.4.3	Expert	9
5.1.4.4	Organe de contrôle	9
5.1.4.5	Autorité de surveillance	9
5.1.5	Employeurs affiliés	9
5.2	Evolution de l'effectif des assurés / retraités	10
5.2.1	Assurés actifs	10
5.2.2	Bénéficiaires de rentes	10
5.3	Principes d'évaluation et de présentation des comptes	11
5.3.1	Confirmation de la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26	11
5.3.2	Principes comptables et d'évaluation	11
5.3.3	Modifications des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes	12
5.3.3.1	Evaluation	12
5.3.3.2	Tenue de la comptabilité et présentation des comptes	12
5.4	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	13
5.4.1	Nature de la couverture des risques, réassurances	13
5.4.2	Développement et rémunération du capital de prévoyance	13
5.4.2.1	Evolution du capital de prévoyance	13
5.4.2.2	Evolution des taux d'intérêts	13
5.4.3	Bases techniques	13
5.4.4	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2	14
5.5	Explications relatives aux placements	15
5.5.1	Organisation de l'activité de placement, règlement de placement	15
5.5.2	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs	15
5.5.3	Structure des placements selon OPP2	15
5.5.4	Produits financiers dérivés en cours	17
5.5.5	Valeur du marché et cocontractants des prêts de titres en securities lending	17
5.5.6	Opérations de change à terme	17
5.6	Demandes de l'autorité de surveillance	17
5.7	Autres informations relatives à la situation financière	17
5.8	Faits marquants après la clôture des comptes	17
5.9	Rapports	18
5.9.1	De l'organe de contrôle	18
5.9.2	De l'expert agréé	19
5.10	Données statistiques	20
5.10.1	Evolution de l'effectif des assurés / retraités	20
5.10.1.1	Structure d'âge des assurés actifs	21
5.10.2	Evolution du rendement total des placements	22
5.10.3	Evolution du rendement des actions et obligations en Suisse depuis 1926	23
5.10.4	Retrait du capital pour l'acquisition d'un logement en propriété	24

2 Avant-propos du Président

En 2005 nous avons enregistré une augmentation de l'effectif des assurés de 635 à 1'025 personnes. Outre les employés de différentes pharmacies et drogueries nouvelles qui ont rejoint GaleniCare nous souhaitons particulièrement la bienvenue aux plus de 200 employés des anciennes Pharmacies Victoria SA dans notre Fondation de prévoyance! De même que l'intégration de nouveaux commerces, l'abaissement du salaire annuel minimal de CHF 25'800.- à CHF 19'350.- a également contribué à une hausse du nombre d'assurés. Le nombre de rentiers est resté inchangé par rapport à l'année précédente, avec 7 personnes. L'âge moyen des assurés actifs étant 36 ans reste à un niveau très jeune.

Alors que l'année précédente nous n'avons réalisé qu'un rendement total de 2.63%, celui-ci a augmenté cette année à 11.85%. En particulier le rendement des titres s'élevant à 17.94% a contribué à ce bon résultat. La plus grande part du rendement est liée aux gains réalisés sur des placements, c.-à.-d. sur des titres non réalisés. Afin de couvrir les risques d'éventuelles baisses de cours futures, la réserve de fluctuation de valeurs a été augmentée à 5.2 millions CHF: Puisque la réserve n'a pas encore atteint le capital minimum nécessaire de 7.8 millions CHF, nous ne pouvons non plus envisager une augmentation du taux d'intérêt sur les avoirs de vieillesse pour 2006 (2005: 2.5%). Le degré de couverture a pu être augmenté de 101.6% à 109.3%. Un degré de couverture en dessus de 100% signifie que toutes les obligations envers les assurés actifs et les retraités sont pleinement couvertes.

Le mardi 12 décembre 2006 GaleniCare Fondation de prévoyance fêtera son premier jubilé de 5 ans. La fondation a enregistré un accroissement de plus de 1'000 assurés actifs durant les cinq premières années avec un capital de prévoyance de plus de 55 millions CHF. Un accroissement notable! La direction, sous la gérance de René Mischler, a fourni un travail remarquable.

Le Conseil a été soutenu professionnellement par notre expert en matière de prévoyance professionnelle, Jean-Marc Wanner, dans le développement et l'expansion de la fondation. Un grand merci à toutes et à tous qui ont contribué au développement prospère de notre fondation durant ces cinq premières années.

Je souhaite à la fondation, aux entreprises affiliées et tout particulièrement à vous, chers assurés de GaleniCare Fondation de prévoyance une année 2006, pleine de succès dans votre vie privée et professionnelle!

Berne, avril 2006

Felix Burkhard
Président du Conseil de fondation

3 Sommaire

3.1 Activités

Lors d'une séance du Conseil de fondation au cours de l'année sous revue, les principaux sujets abordés ont été les suivants:

_Consentement au rapport annuel et à la facture annuelle 2004

_Ajustement du règlement de placement à la 1ère révision LPP

En donnant son consentement au nouveau règlement de placement, la fondation se subordonne au code de déontologie dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Le Code doit contribuer à ce que les capitaux de prévoyance soient utilisés aux fins exclusives de la prévoyance.

Il s'agit de protéger les capitaux de prévoyance contre les intérêts personnels de ceux qui en ont reçu le mandat de les gérer.

Les décisions suivantes ont été prises par deux circulaires du Conseil de fondation:

_Prolongation du contrat d'assurance risque avec Swiss Life jusqu'en fin 2006

_Décision d'appliquer un taux d'intérêt de 2.5% versé sur les capitaux de vieillesse à partir du 1.1.2006 (2005: 2.5%)

3.2 Mutations au sein du Conseil de fondation

3.2.1 Représentants de l'employeur

_Pas de mutations

3.2.2 Représentants du personnel

_Pas de mutations

4 Comptes annuels

4.1 Bilan

4.1.1 Actifs

	2005		2004
	CHF		CHF
Placements			
<u>Liquidités et créances</u>			
Liquidités et créances sur le marché monétaire	24'434'197.45		10'277'734.10
Débiteurs	191'466.95		41'404.75
	24'625'664.40	40.27%	10'319'138.85
			26.73%
<u>Obligations</u>			
Parts de fondations/fonds de placements	11'137'694.78		9'266'308.13
	11'137'694.78	18.21%	9'266'308.13
			24.00%
<u>Hypothèques</u>			
Hypothèques aux assurés	130'000.00		270'000.00
	130'000.00	0.21%	270'000.00
<u>Actions</u>			
Actions suisses	8'849'250.00		5'508'625.00
Parts de fondations/fonds de placements	8'736'572.98		5'980'547.43
	17'585'822.98	28.76%	11'489'172.43
			29.76%
<u>Bien immobiliers</u>			
Bien immobiliers/Parts de propriétés immobilières	790'000.00		841'000.00
Parts de fondations/fonds de placements	4'952'898.80		4'095'917.45
	5'742'898.80	9.39%	4'936'917.45
			12.79%
<u>Placements auprès de l'employeur</u>			
Comptes courants auprès de l'employeur	1'708'130.58		2'005'529.09
	1'708'130.58	2.79%	2'005'529.09
			5.19%
Total placements	60'930'211.54		38'287'065.95
<u>Compte de régularisation actif</u>			
	221'243.40	0.36%	320'147.20
			0.83%
TOTAL ACTIFS	61'151'454.94		38'607'213.15

4.1.2 Passifs

	2005		2004	
	CHF		CHF	
<u>Dettes</u>				
Prestations de libre passage et rentes	147'607.25		1'319'103.80	
Banques / Assurances	34'092.20		24'382.15	
Autres dettes	23'465.30		123.65	
	205'164.75	0.34%	1'343'609.60	3.48%
<u>Compte de régularisation passif</u>				
	17'646.40	0.03%	34'109.20	0.09%
<u>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</u>				
Capital de prévoyance assurés actifs	54'800'696.75		35'677'956.60	
Capital de prévoyance retraités	909'733.00		933'465.00	
Provisions techniques	45'487.00		37'339.00	
	55'755'916.75	91.18%	36'648'760.60	94.93%
<u>Réserve de fluctuation de valeurs</u>				
	5'172'727.04	8.46%	580'733.75	1.50%
<u>Fonds libres</u>				
Situation en début de période	0.00		-90'751.92	
Première application de Swiss GAAP RPC 26	0.00		90'751.92	
Excédent	0.00		0.00	
	0.00	0.00%	0.00	0.00%
TOTAL PASSIFS	61'151'454.94		38'607'213.15	

4.2 Compte d'exploitation

	2005	2004
	CHF	CHF
<u>Cotisations ordinaires, autres cotisations et apports</u>		
Cotisations des assurés	1'770'257.80	1'275'284.00
Cotisations de l'employeur	3'958'439.60	2'795'019.70
Primes uniques	2'616'136.05	1'324'256.05
Primes par reprise d'effectifs de retraités	0.00	127'345.30
	<u>8'344'833.45</u>	<u>5'521'905.05</u>
<u>Prestations d'entrée</u>		
Apports de libre passage	16'446'086.35	6'561'824.35
Remboursement de versements anticipés EPL/ divorce	50'000.00	0.00
	<u>16'496'086.35</u>	<u>6'561'824.35</u>
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	24'840'919.80	12'083'729.40
<u>Prestations réglementaires</u>		
Rente de vieillesse	-68'436.00	-64'066.00
Prestations en capital à la retraite	-923'562.05	-70'528.90
	<u>-991'998.05</u>	<u>-134'594.90</u>
<u>Prestations de sortie</u>		
Prestations de libre passage en cas de sortie	-4'034'407.00	-3'291'679.55
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-290'791.10	-315'590.65
	<u>-4'325'198.10</u>	<u>-3'607'270.20</u>
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-5'317'196.15	-3'741'865.10
<u>Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</u>		
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	-18'024'705.55	-7'216'543.30
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance retraités	23'732.00	-83'351.90
Dissolution/Constitution de provisions techniques	-8'148.00	-37'339.00
Intérêts sur les capitaux d'épargne	-1'098'078.70	-675'920.90
	<u>-19'107'200.25</u>	<u>-8'013'155.10</u>
<u>Produits de prestations d'assurances</u>		
Parts d'excédents provenant d'assurances	126'059.00	69'988.00
	<u>126'059.00</u>	<u>69'988.00</u>
<u>Charges d'assurances</u>		
Primes d'assurance	-1'271'350.50	-969'899.00
Cotisations au fonds de garantie	-34'092.20	-23'365.90
	<u>-1'305'442.70</u>	<u>-993'264.90</u>
Résultat net de l'activité d'assurance	-762'860.30	-594'567.70

Intérêts actifs	653'066.99	303'262.15
Produits des titres	647'301.56	543'234.34
Bénéfice de cours	4'294'060.84	444'541.02
Résultat net sur les placements immobiliers	-6'502.60	12'049.60
Pertes de cours	-17'035.35	-364'654.24
Frais d'administration des placements	-25'931.30	-36'762.35
Intérêts passifs	-18'996.15	-28'258.90
Résultat net des placements	5'525'963.99	873'411.62
<u>Frais d'administration</u>		
Frais d'administration	-171'110.40	-154'099.50
	-171'110.40	-154'099.50
Excédent des produits avant dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	4'591'993.29	124'744.42
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	-4'591'993.29	-124'744.42
Excédent des produits après dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	0.00	0.00

5 Annexe

5.1 Bases et organisation

5.1.1 Forme juridique et but

_GaleniCare Fondation de prévoyance a été créée par GaleniCare SA le 12 décembre 2001.

_Conformément aux statuts, elle assure, dans le cadre de la prévoyance professionnelle, les employés des entreprises de GaleniCare SA contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

_GaleniCare Fondation de prévoyance est gérée selon le principe de la primauté des cotisations. Cela signifie que les cotisations des employés et employeurs sont créditées sur un compte d'épargne individuel prévu pour chaque personne assurée.

_GaleniCare Fondation de prévoyance est une fondation partiellement autonome. Les risques en cas de décès et d'invalidité sont assurés auprès de Swiss Life.

5.1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

_GaleniCare Fondation de prévoyance est enregistrée au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Berne sous le numéro d'ordre NE6400 et est subordonnée à la surveillance de l'office des assurances sociales et de la surveillance des fondations du canton de Berne (ASVS).

_GaleniCare Fondation de prévoyance est enregistrée au registre du fonds de sécurité LPP sous le numéro BE801.

5.1.3 Indications des actes et des règlements

_Statuts	12.12.2001
_Règlement	01.07.2003
_Règlement de placement	03.05.2005

5.1.4 Organe de gestion / Droit à la signature

5.1.4.1 Conseil de fondation

Mandat jusqu'en

Représentants de l'employeur

Felix Burkhard, Subingen (Président) *	2007
Marianne Ellenberger, Berne*	2007
Fritz Hirsbrunner, Lutry *	2007
Philippe Milliet, Pully *	2007

Représentants du personnel

Antonella Farei Campagna, Pully	2007
Ursula Langlotz, Liestal	2007
Sandra Medici-Tanner, Epalinges	2007
Annemarie Zulauf, Thoune	2007

5.1.4.2 Gérant

René Mischler, Hinterkappelen *	2005
---------------------------------	------

5.1.4.3 Expert

Jean-Marc Wanner, Lombard Odier Darier Hentsch, Zurich	2005
--	------

5.1.4.4 Organe de contrôle

Ernst & Young SA, Berne	2005
-------------------------	------

5.1.4.5 Autorité de surveillance

Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations, Berne

* autorisé à signer (signature collective à deux)

5.1.5 Employeurs affiliés

Au cours de l'année sous revue, les sociétés suivantes ont été affiliées à la fondation:

Pharmacie du Théâtre SA	1.01.2005
Wynepharm SA	1.01.2005
Stern-Apotheke SA	1.05.2005
Pharmacie de Courtepin SA	1.09.2005

Les assurés de Victoria SA ont été intégrés à GaleniCare SA.

_Coop Vitality SA
_GaleniCare SA
_GaleniCare Management SA
_Golaz SA
_Hospilog SA
_Pharmacie de Courtepin SA
_Pharmacie du Théâtre SA
_Stern-Apotheke SA
_St. Jakob Apotheke SA
_Winconcept SA
_Wynepharm SA

5.2 Evolution de l'effectif des assurés / retraités

5.2.1 Assurés actifs

_Au cours de l'année sous revue, l'effectif des assurés a changé comme suit:

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Coop Vitality SA	138	75
GaleniCare SA	745	460
GaleniCare Management SA	63	59
Golaz SA	24	24
Hospilog SA	3	1
Pharmacie de Courtepin SA	10	0
Pharmacie du Théâtre SA	11	0
St. Jakob Apotheke SA	8	6
Stern-Apotheke SA	5	0
Victoria SA	0	2
Winconcept SA	9	8
Wynepharm SA	<u>9</u>	<u>0</u>
	<u>1'025</u>	<u>635</u>

_Les assurés de Victoria SA ont été intégrés à GaleniCare SA au 1^{er} janvier 2005.

5.2.2 Bénéficiaires de rentes

_Au cours de l'année sous revue, l'effectif des retraités est resté inchangé:

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Rentes de retraites	7	7

5.3 Principes d'évaluation et de présentation des comptes

5.3.1 Confirmation de la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

_La clôture des comptes de GaleniCare Fondation de prévoyance correspond aux normes Swiss GAAP RPC 26. La première application a eu lieu avec les comptes annuels au 31.12.2004.

5.3.2 Principes comptables et d'évaluation

_La tenue de la comptabilité et les principes d'évaluation sont conformes aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP2 et aux normes Swiss GAAP RPC 26.

Catégorie d'investissement

- Monnaies
Selon liste des cours
- Obligations suisses et étrangères en CHF
A la valeur boursière
- Obligations étrangères (en monnaies étrangères)
A la valeur boursière en CHF
- Parts d'obligations de fond. de placement suisses et étrangères
A la valeur du capital
- Parts d'hypothèques de fondations de placement
A la valeur du capital
- Hypothèques et autres prêts
A la valeur nominale
- Bien immobiliers
A la valeur de rendement ou à une valeur vénale inférieure
- Parts de propriétés immobilières
A la valeur de rendement ou à une valeur vénale inférieure
- Parts de fondations de placement immobilier
A la valeur du capital
- Parts de fonds de placement immobilier
A la valeur boursière
- Actions suisses
A la valeur boursière
- Actions étrangères
A la valeur boursière en CHF
- Parts d'actions de fondations de placement suisses et étrangères
A la valeur du capital
- Fonds des actions
A la valeur du capital
- Dettes
A la valeur nominale
- Compte de régularisation passif
A la valeur nominale
- Provisions non techniques
Trésorerie estimée
- Capitaux de prévoyance et réserves techniques
Selon estimation actuarielle
- Réserve de fluctuation de valeurs
Valeur de l'avoir selon les méthodes d'économie financière

Valeur boursière : Prix de vente du titre à la bourse suisse SWX le dernier jour de cotation de l'année.
Valeur du capital: Valeur boursière diminuée des intérêts courus
Valeur de rendement: Rendements bruts de location capitalisés avec des facteurs conformes au marché (7%).

5.3.3 Modifications des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

5.3.3.1 Evaluation

_La réserve de fluctuation de valeurs est nouvellement calculée selon les méthodes d'économie financière. Voir détails page 15.

_Le capital de prévoyance retraités et les provisions techniques au 31.12.2005 correspondent aux capitaux de couverture calculés sur la base technique de l'assurance.

5.3.3.2 Tenue de la comptabilité et présentation des comptes

_La comptabilité et la présentation des comptes sont restées inchangées par rapport à l'année précédente.

5.4 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

5.4.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

_Le risque retraite est supporté par la Fondation. Afin d'assurer une couverture en cas d'invalidité et de décès, la Fondation a signé un contrat avec Swiss Life.

_Au cours de l'année sous revue, la prime brute s'est élevée à CHF 1'271'350.50 (2004: CHF 969'899.00).

_Au cours de l'année sous revue, la part aux excédents s'est élevée à CHF 126'059.00 (2004 : CHF 69'988.00).

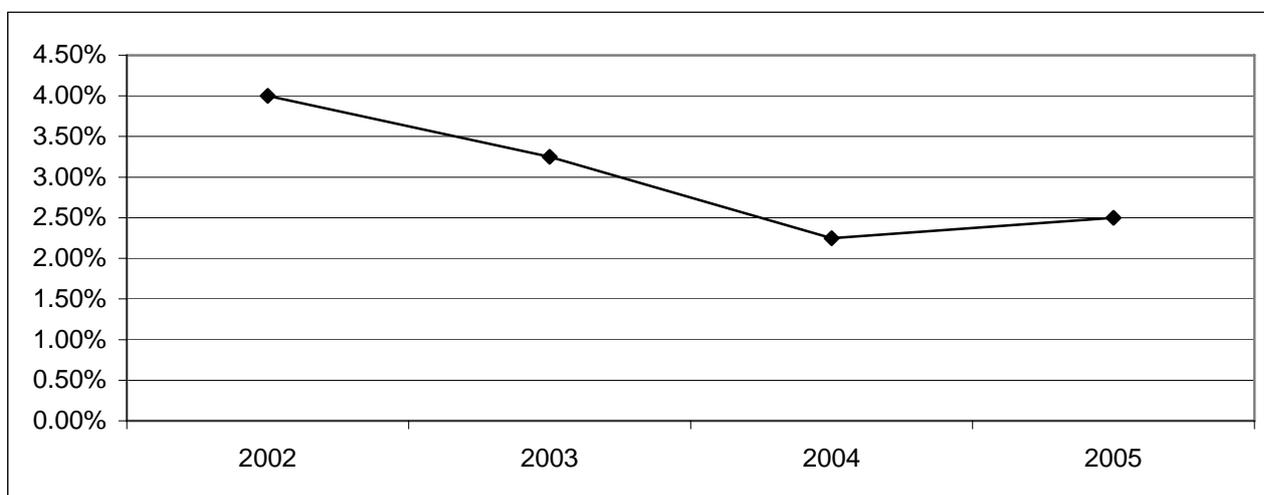
5.4.2 Développement et rémunération du capital de prévoyance

5.4.2.1 Evolution du capital de prévoyance

_Au cours de l'année sous revue, le capital de prévoyance des assurés a augmenté de CHF 19'122'740.15 à CHF 54'800'696.75 (l'année précédente CHF 35'677'956.60).

_Au cours de l'année sous revue, le capital de prévoyance a été rémunéré à un taux d'intérêt de 2.50% (l'année précédente 2.25%)

5.4.2.2 Evolution des taux d'intérêts



_Les capitaux de prévoyance ont été rémunérés d'un intérêt selon le taux fixé par la loi (LPP).

5.4.3 Bases techniques

_La Fondation applique la base technique de calcul EVK 2000 4%.

_Dans le cas de la réserve technique il s'agit exclusivement de la réserve de longévité. Du fait que la couverture en cas de décès et d'invalidité est entièrement réassurée, il n'est pas nécessaire de constituer des réserves supplémentaires.

_Au cours de l'année sous revue la réserve de longévité a augmenté de CHF 8'148.00 à CHF 45'487.00 (l'année précédente CHF 37'339.00).

5.4.4 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

_Le degré de couverture est calculé selon la formule suivante:

Total des actifs à la valeur du marché, diminué des engagements,
des passifs de régularisation et des réserves de l'employeur x 100

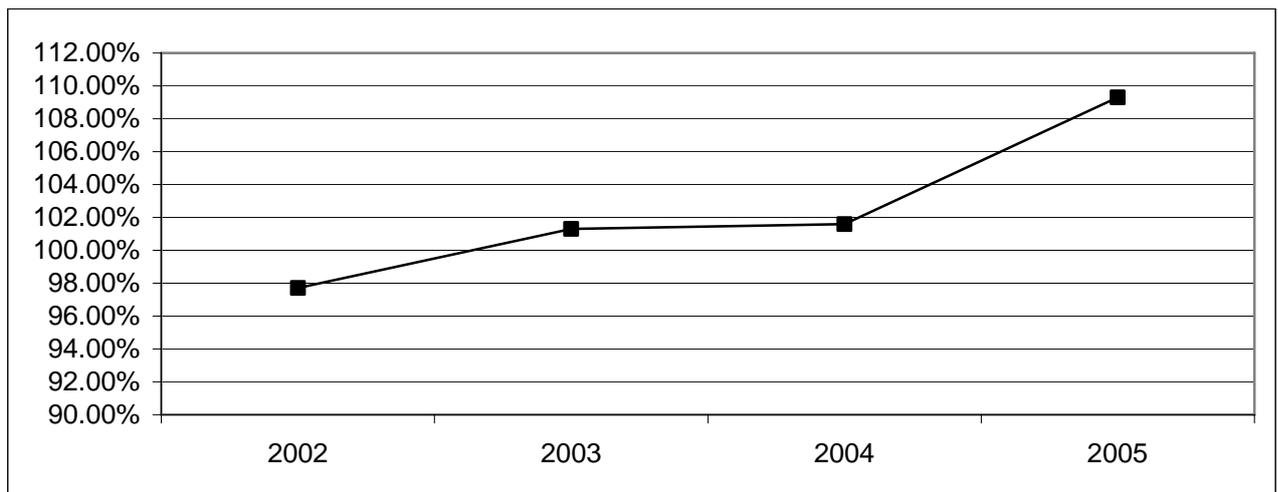
Capital de prévoyance actuariel nécessaire

_La **fortune de prévoyance disponible** se compose de l'ensemble des actifs à la valeur du marché au jour de clôture du bilan, diminué des engagements, des passifs de régularisation et des réserves de cotisations de l'employeur.

_Le **capital de prévoyance actuariel nécessaire** correspond aux capitaux d'épargne et de couverture cumulés, y compris les renforcements nécessaires.

_Le **degré de couverture** qui en résulte s'élève ainsi à **109.3%**

_Ces dernières années, l'évolution du degré de couverture a été la suivante:



5.5 Explications relatives aux placements

5.5.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

_Les principes, les directives et les tâches liées aux placements sont définis par le règlement de placements du 3 mai 2005.

5.5.2 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

_Les principes pour la constitution de la réserve de fluctuation de valeurs sont nouvellement déterminés par PPCmetrics selon les principes de l'économie financière. Ces calculs sont basés sur l'évaluation des risques et rendements attendus des catégories de placements à court et moyen terme.

_Il en résulte un besoin de réserves de fluctuations de valeurs de 13% (potentiel de rendement à long terme de 5.75%) à 15% (potentiel de rendement à court terme de 4.45%) des engagements (CHF 55'755'916.75).

_Il en résulte une réserve de fluctuation de valeurs entre CHF 7'248'000.00 et CHF 8'363'000.00. Par rapport à la pratique actuelle il en résulte un besoin supplémentaire d'une réserve de fluctuation de CHF 1'592'000.00 à 2'707'000.00.

_Etant donné que la fluctuation de valeurs présente un montant de CHF 5'172'727.04 les objectifs n'ont pas encore été atteints.

5.5.3 Structure des placements selon OPP2

_Sous la rubrique «liquidités et créances» on constate que les marges de fluctuations réglementées ont été dépassées; sous la rubrique des «obligations suisses en CHF et biens immobiliers» on constate qu'ils sont inférieurs à celles-ci. En se fondant sur une analyse de la situation boursière actuelle (faible rendement des obligations), le Conseil de fondation a décidé de ne pas effectuer d'ajustement financier, mais de se recentrer en temps opportun sur sa politique de placement initiale.

_Selon l'art. 57 al. 1 OPP2 les placements sans garanties auprès de l'employeur ne doivent pas dépasser le montant de fortune librement disponible. Au jour de clôture du bilan, la fortune librement disponible est de MCHF 5'214.

_Selon l'art. 57 al. 2 OPP2 les placements sans garanties auprès de l'employeur ne doivent pas dépasser 20% (jusqu'au 31.12.2005, 5% à partir du 1.1.2006) de la fortune de l'institution de prévoyance.

_Au cours de l'année sous revue, le solde du compte courant auprès de Sigal a fluctué entre MCHF 9'700 à MCHF 24'700. Les limites de placements selon l'art. 57 al. 1 et 2 OPP2 ont ainsi été dépassées. Au jour de clôture du bilan, le solde des placements auprès de l'employeur avait été ramené à MCHF 1'708 (2.79% de la fortune).

_Au cours de l'année sous revue, les créances auprès de l'employeur ont été rémunérées à un taux d'intérêt de 3.5%.

	Politique de placement Benchmark	Ecart tactique	OPP2	Etat au 31.12.2004 en %	Etat au 31.12.2005 en MCHF	Etat au 31.12.2005 en %
Total placements en valeurs nominales	60.0%	44.5 - 62.5%	100%	57.45	37'823	61.85
Liquidités et créances	1.0%	0.0 - 15.0%	100%	32.75	26'555	43.42
Obligations en CHF	52.5%	40.0 - 70.0%	100%	17.46	6'979	11.41
Obligations en mon. étrangères	6.5%	5.0 - 8.0%	20%	6.54	4'159	6.80
Hypothèques				0.70	130	0.21
Total placements en actions	25.0%	20.0 - 40.0%	50%	29.76	17'586	28.76
Actions suisses	10.0%	7.5 - 20.0%	30%	14.27	8'849	14.47
Actions étrangères	15.0%	12.5 - 20.0%	25%	15.49	8'737	14.29
Total placements immobiliers	15.0%	10.0 - 20.0%	50%	12.79	5'743	9.39
Biens immobiliers suisses	15.0%	10.0 - 20.0%	50%	12.79	5'213	8.52
Biens immobiliers étrangers			5%	0.00	530	0.87
Total général	100.0%			100.00	61'152	100.00
Total monnaies étrangères	21.5%	17.5 - 28.0%	30%	22.03	12'896	21.09
Total valeurs réelles	40.0%	30.0 - 60.0%	70%	42.55	23'329	38.15

5.5.4 Produits financiers dérivés en cours

_Le 31 décembre 2005, il n'existait aucun engagement financier.

5.5.5 Valeur du marché et cocontractants des prêts de titres en securities lending

_Actuellement, aucun titre n'a été remis en prêt.

5.5.6 Opérations de change à terme

_Au jour de clôture il n'y avait aucune transaction de devises en cours.

5.6 Demandes de l'autorité de surveillance

_Aucunes

5.7 Autres informations relatives à la situation financière

_Sous cette rubrique aucun fait marquant n'est à signaler.

5.8 Faits marquants après la clôture des comptes

_Aucun fait marquant n'est à signaler.

Schönbühl, le 19 mai 2006

GaleniCare Fondation de prévoyance

Felix Burkhard
Président

René Mischler
Gérant

5.9 Rapports

5.9.1 De l'organe de contrôle

A l'adresse du Conseil de
GaleniCare Fondation de prévoyance
Berne

Berne, le 10 mars 2006

Rapport de l'organe de contrôle

_En notre qualité d'organe de contrôle nous avons vérifié les comptes annuels (bilan, comptes d'exploitation et annexes), la gestion et les placements, ainsi que les comptes vieillesse de la Fondation de prévoyance de GaleniCare pour l'exercice bouclé le 31 décembre 2005.

_La responsabilité de l'établissement des comptes, de la gestion, des placements, et des comptes retraite incombe au Conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

_Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes et les indications figurant dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les placements financiers, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes dans leur ensemble. Dans notre vérification de la gestion, nous portons une appréciation concernant l'observation des prescriptions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, la perception des cotisations et le versement des prestations. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

_Même si les limites de placement selon art. 57 al. 1 et 2 OPP2 ont été dépassées durant l'année sous revue, tel que mentionné sous la note 5.5.3 au sens de la stratégie de placement OPP2, celles-ci ont toutefois été respectées au 31 décembre 2005.

_Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion, les placements ainsi que les comptes retraités sont conformes à la loi suisse, l'acte de fondation et les règlements, à l'exception du fait mentionné ci-dessus.

_Nous recommandons d'accepter les présents comptes annuels.

Ernst & Young SA

Vincent Studer
expert comptable dipl.
(responsable mandat)

Rita Casutt
expert comptable dipl.

5.9.2 De l'expert agréé

**Conseil de Fondation de
GalenCare Fondation de prévoyance**
Grubenstrasse 11
3322 Schönbühl

Genève, le 25 avril 2006
JMW/rpu

Rapport d'expertise sur la prévoyance professionnelle

Mesdames, Messieurs,

_L'année 2005 a été une année exceptionnelle au niveau de l'évolution des marchés financiers. Grâce à sa stratégie de placement, la fondation de prévoyance du personnel de Galenica a très bien profité de l'évolution des cours de la bourse pour améliorer encore sensiblement sa situation financière.

- a) Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement de GaleniCare Fondation de prévoyance sont conformes aux prescriptions légales et notamment à l'article 53, alinéa 2, lettre b LPP.
- b) La structure technique de la caisse de pension est conforme au système de primauté à la cotisation avec une partie épargne et une partie couverture du risque.
- c) Etant donné que la couverture des risques de décès et d'invalidité est prise en charge globalement par une compagnie d'assurance vie, il n'y a pas lieu de prendre des mesures préventives supplémentaires dans ce sens.
- d) Le degré de couverture de GaleniCare Fondation de prévoyance s'élevait à 109.3% le 31 décembre 2005 (101.1% l'année précédente).
- e) Le Conseil de fondation a décidé de verser un intérêt de 2.50% sur le capital de prévoyance des assurés.

_J'espère que ces indications vous auront été utiles et je reste naturellement à votre entière disposition pour tout complément d'informations.

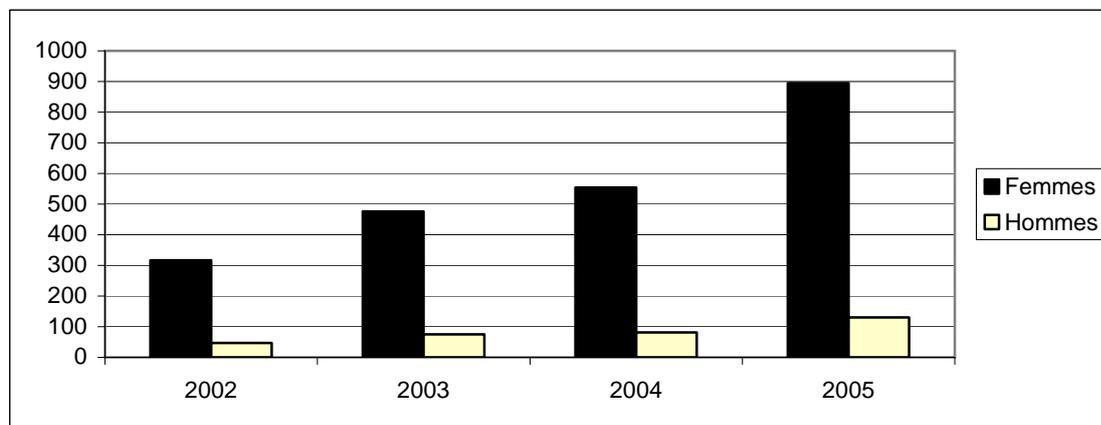
Avec mes meilleures salutations

Jean-Marc Wanner
Expert fédéral dipl. en prévoyance prof.

5.10 Données statistiques

5.10.1 Evolution de l'effectif des assurés / retraités

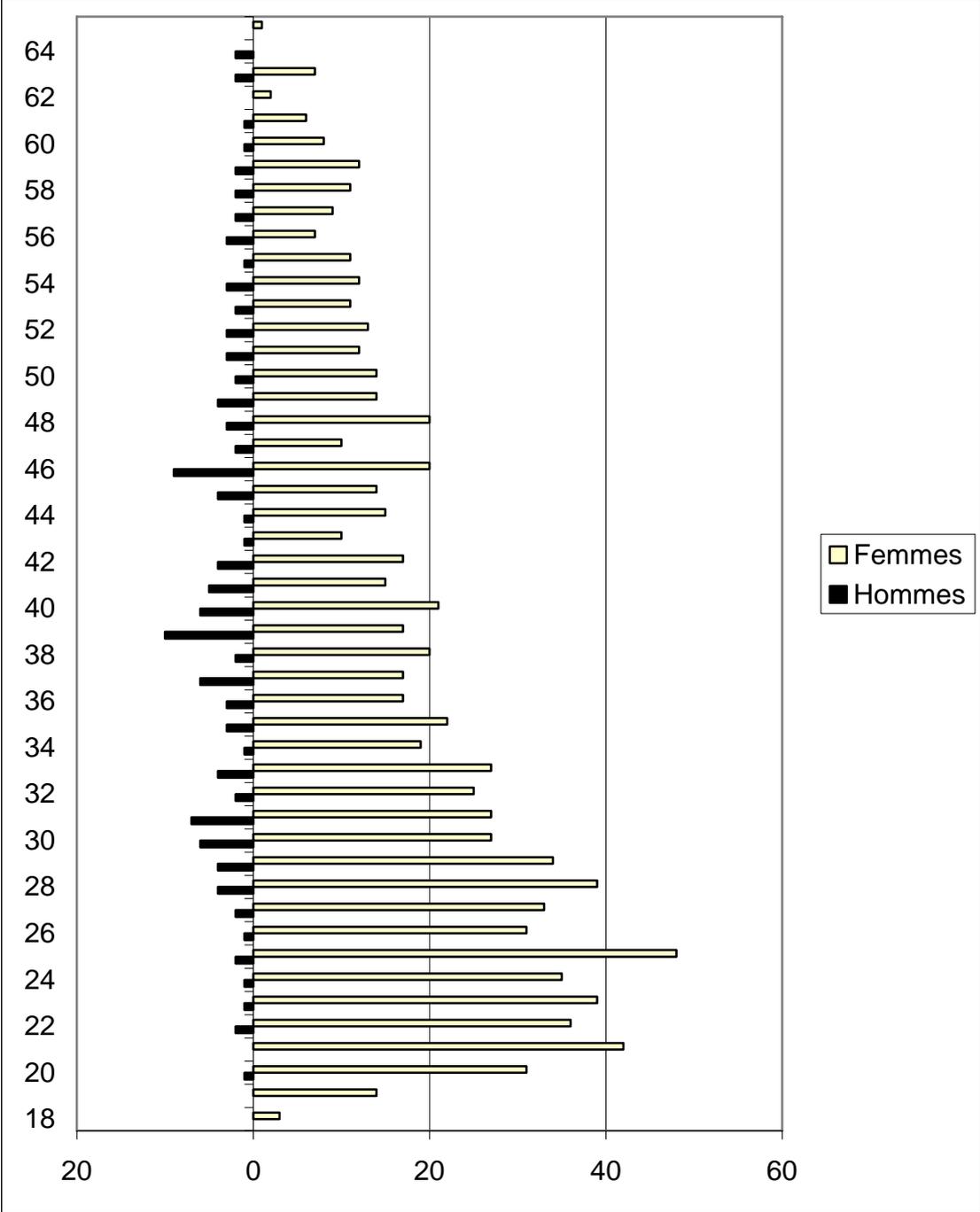
_L'évolution de l'effectif des assurés est la suivante :



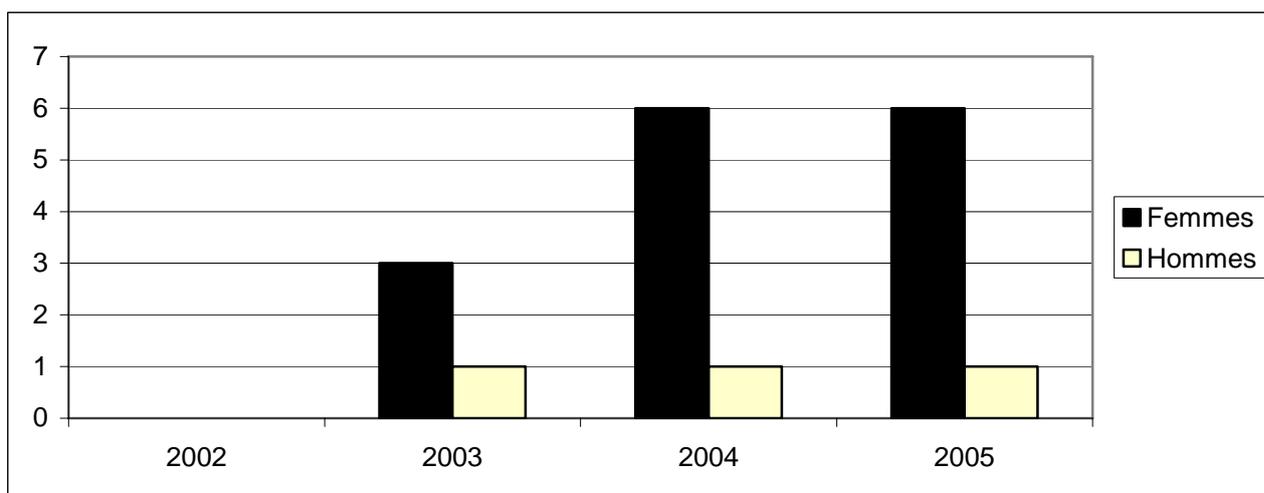
Age moyen (années/mois):

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Femmes	35/04	35/04
Hommes	41/08	41/10
Total	36/02	36/02

5.10.1.1 Structure d'âge des assurés actifs



_L'évolution de l'effectif des retraités est la suivante:

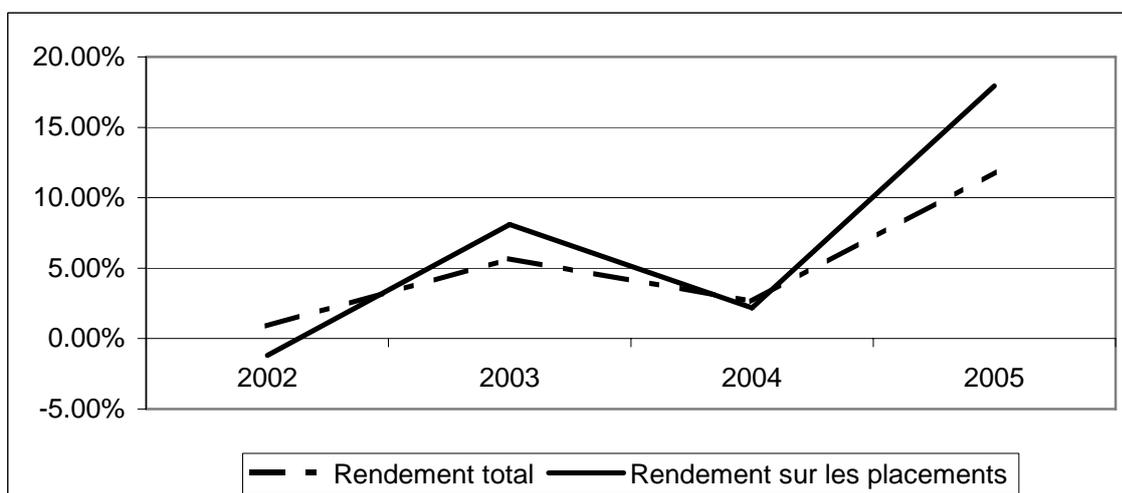


Age moyen (années/mois):

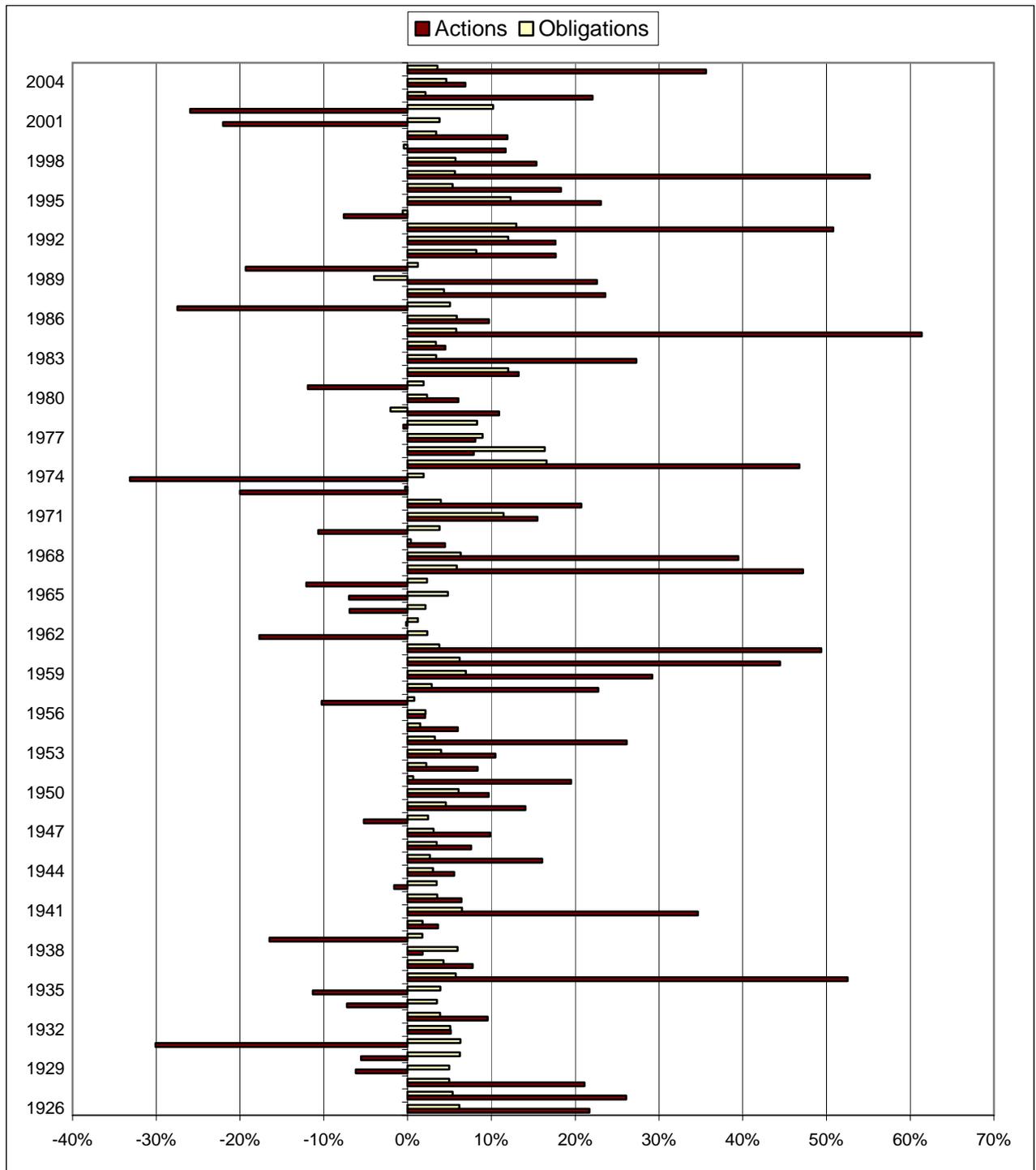
	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Bénéficiaires de rentes de retraite	66/10	65/10

5.10.2 Evolution du rendement total des placements

_Rendement total des placements 11.85% (2.63% l'année précédente). Le rendement des titres est de 17.94% (2.18% l'année précédente).



5.10.3 Evolution du rendement des actions et obligations en Suisse depuis 1926



_Performance annualisée des actions de 8.21% et des obligations de 4.54% au cours des années 1926 à 2005.

5.10.4 Retrait du capital pour l'acquisition d'un logement en propriété

_Au cours de l'année sous revue, 6 retraits de capitaux ont été effectués, soit un total de 287 MCHF (316 MCHF l'année précédente).

